

PROCES VERBAL DU 29 AOUT 2019
SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2019

Nombre de membres	9
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : MM. GRANGE, ROUCHON, BIZET, GATIER, ROUFFET, FOUCHET, Mmes SAUTHON, CHAUMETON, BLOUIN.

Madame Florence SAUTHON a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2019.6.1
Objet : désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural du Boueix

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 30 janvier 2018, le conseil municipal donnait un accord de principe à une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit du Boueix en vue de sa cession à Monsieur et Madame BODEAU Jacques.

L'enquête publique s'est déroulée du 29 juin au 13 juillet 2019.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois se sont écoulés à compter de l'ouverture de l'enquête sans que les personnes pouvant être intéressés aient manifestées leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé au conseil municipal :

- De désaffecter une partie du chemin rural du Boueix en vue de sa cession à Monsieur et Madame BODEAU Jacques.
- De fixer le prix de vente de la partie dudit chemin à hauteur de 0.20 €/m². La contenance précise fera l'objet d'un bornage par un géomètre.
- De céder la parcelle communale E 271 et une portion de la parcelle communale E 826 comme il avait été prévu à raison de 0.30 €/m². La contenance précise fera l'objet d'un bornage.
- D'autoriser Madame le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Invité à délibérer, le conseil municipal, au regard des conclusions du commissaire-enquêteur et des délibérations précédemment prises sur cette affaire, accepte l'ensemble de ces propositions et rappelle aussi qu'il avait été convenu que l'intégralité des frais de bornage et d'acte de vente soient à la charge exclusive des acquéreurs.

Affaires diverses

- Licence IV et partie buraliste du bar-tabac

Madame le Maire annonce que suite au décès de Solange Chalançon, le bar-tabac est maintenant fermée. Il s'agit de la dernière licence IV de la commune et du dernier bureau de tabac.

Conscient qu'un bar-tabac constitue un commerce de proximité en commune rurale, l'Assemblée pourrait être intéressée par la partie immatérielle du commerce : la licence IV et la partie buraliste.

Madame le Maire charge Madame Blouin Elisabeth, Adjointe au Maire, de prendre contact avec la fille de la défunte afin de savoir si elle est disposée à vendre ces droits d'exploitation immatériels à la commune et si oui à quel prix.

- Pêcherie du bourg

L'Adjoint au Maire David Grange soumet l'idée de dévaser sur une épaisseur de 10 à 15 cm la pêcherie du bourg qui est complètement vide. Si le manque d'eau flagrant depuis plus d'un an explique cet assèchement, une fuite n'est pas à exclure. La plupart des conseillers redoutent cependant que procéder à un quelconque dévasement ne fasse qu'aggraver toute fuite potentielle. Monsieur David Grange suggère aussi d'étudier la possibilité de diriger des trop-pleins d'eau qui stagnent près de l'église vers la pêcherie du bourg afin qu'elle soit mieux alimentée à chaque précipitation. En effet, une étude sur l'assainissement et les eaux pluviales diligentée par la communauté de communes est en cours et il pourrait être opportun d'intégrer ce problème de la pêcherie à cette étude en cas de travaux futurs.

- Visite des logements communaux

L'Adjointe au Maire, Elisabeth Blouin, propose que les membres du conseil intéressés par la visite des logements communaux vacants se retrouvent un soir de semaine afin d'étudier les priorités en matière de travaux pour les relouer au plus vite et de manière pérenne. En effet, hormis les locations communales de Saint-Pardoux, les logements communaux sont souvent vacants ou louer sur de courtes durée. Par ailleurs certains sont en mauvais, voire très mauvais état.

- Travaux de restauration de l'église dans le cadre du mécénat église.

L'Adjoint au Maire, David Grange, annonce à l'Assemblée que l'entreprise en charge de la restauration des parties les plus abimées de la toiture de l'église interviendrait courant octobre.